



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Services DiSI CID locales

Mail : cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



**Réunion informelle sur les conditions d'accueil
du prestataire privé chargé de la saisie des fiches Fidji
Mardi 12 décembre 2017 à l'ESI d'Angers**

Rappel du contexte :

La mission Publicité Foncière est essentielle dans notre pays, pour retracer qui possède quel bien immobilier avec précision, qui peut le céder avec précision ...

Jusqu'à présent, les agents de la **DGFiP** en charge de la mission, concentrés dans les anciennes 354 Conservations des Hypothèques (**CH**), devenues aujourd'hui 354 Services de Publications Foncières (**SPF**), ont assuré cette mission avec un quasi zéro erreur.

Les Collègues des SPF s'appuient pour exercer leurs missions sur une application informatique **FIDJI** locale, en cours de refonte pour créer une base nationale regroupant tous les actes déjà numérisés, et intégrant à la suite la numérisation de tous les actes non-numérisés.

Les collègues des **ESI**, principalement des services **ADO** (Acquisition des Données), ont commencé amplement cette mission, qui exige des millions d'heures de travail.

La DGFiP a décidé que la numérisation devrait être achevée en 2020. Dans quel but ?

Le but principal est la restructuration massive des SPF : aujourd'hui au nombre de 354, combien seront-ils demain ? Combien de centaines de postes seront ainsi encore supprimés ?

À cette fin, la DGFiP a confié à une entreprise privée la numérisation d'une grande quantité des actes non-numérisés. Selon le site internet de cette société, ce sont 70 millions de documents qui seraient réalisés par ce prestataire externe privé.

Or, la DGFiP nous a annoncé autour de 120 millions de documents restant à numériser.

Une centaine de salarié.e.s du privé, réparti.e.s sur 15 ESI, exerceront pour une durée de trois ans l'acte ultime de la numérisation consistant à confirmer les produits de la numérisation initiale. **L'ESI d'Angers est ainsi concerné par l'arrivée de 10 personnes** qui seront installées au sous-sol, dans le local occupé actuellement par le CEDEX.

La CGT n'est pas favorable à cette démarche d'externalisation, pour une mission qui n'a d'autre intérêt que d'accélérer la possibilité de restructurer nos services pour supprimer encore plus d'emplois, encore plus vite.

Elle a déjà souligné le caractère astreignant de cette tâche pour les personnels qui doivent la réaliser en continu du matin au soir.

Pour autant, les personnels de la société privée ne sont en rien responsables des décisions de la DGFiP consistant à externaliser ces missions de service public. La CGT, qui défend l'ensemble des salarié.e.s, s'attachera à défendre leurs intérêts comme elle défend ceux de l'ensemble des

collègues fonctionnaires. Elle porte pour ces personnels un certain nombre de revendications comme la possibilité d'accéder à la restauration de l'ESI.

Par ailleurs, la CGT considère qu'en tant que donneur d'ordre, la DGFIP, et au niveau local la DiSI ne peut jouer les Ponce Pilate et se désintéresser des conditions de travail dans les sociétés sous-traitantes.

Une réunion d'information locale était organisée le 12 décembre à Angers.

Nous vous en adressons un compte-rendu succinct, car il nous semble important de partager avec vous les informations qui nous sont données.

Nous avons évoqué les conditions de vie au travail des salariés du prestataire employé pour la saisie dans **FIDJI** des actes scannés.

Pour l'instant la DiSI n'a pas une visibilité précise. Une visite de **SI2A** avec le prestataire est prévue en début d'année prochaine pour une installation au 1^{er} trimestre. La DiSI doit pouvoir caler ses propres contraintes immobilières vis à vis de cette installation.

Sur la **restauration** : la DiSI est prête à accueillir les personnels dans le restaurant de l'ESI, qui accepte les titres restaurant. Mais elle ne sait pas pour l'instant s'ils y auront droit.

Sur l'**installation au sous-sol** : Les observations faites par le **CEDEX** lors du **DUERP** seront prises en compte vis à vis de cette installation, même s'il ne s'agit pas de personnels de la DGFIP. Les personnels ont leur propre CHS-CT (enfin, ce qu'il en restera avec les lois sur le travail), le nôtre n'est pas concerné, et c'est leur propre DUERP qui sera "croisé" avec le nôtre.

La **forme des contrats** (CDD - CDI - Contrats de Chantier), ne dépend pas de la DiSI, elle ne concerne que le prestataire. La DiSI n'est pas au courant des conditions d'emplois du prestataire (et s'en lave les mains?), ni de leurs horaires de travail. La mission s'achève fin 2020. L'activité des personnels privés consiste à indexer les fiches FIDJI scannées précédemment par les SPF. Un contrôle qualité serré sera effectué (contrôle tous les 8 fiches, retraitement du lot si erreurs).

La direction a souligné le travail à faire sur l'amélioration des locaux : problèmes d'évacuation , de sécurisation des locaux sensibles vis à vis des salariés prestataires (qui seront connectés sur un VLAN dédié).

À l'occasion de cette réunion, nous avons évoqué l'installation du centre de contact. La **CGT** a appelé l'attention sur l'acoustique. La direction a affirmé qu'elle y sera attentive. Il y aura une convention avec la DDFIP 49, les médecins de prévention DiSI + 49 travailleront ensemble sur les sujets se rapportant notamment au CHS.

La Direction a souligné que ces sujets peuvent être traités en comité technique. Encore faut-il qu'ils ne soient pas annulés, que les élu.e.s disposent des documents préparatoires, et qu'il ne s'agisse pas de questions diverses ajoutées à des réunions portant sur d'autres thèmes (l'emploi par exemple).

Nous restons à votre disposition pour tout complément.

Votre représentant CGT : Jean-Christophe **Orlandini-Teyssier**